

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone CO-2

Saint-Calixte

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation				
H1 Unifamiliale	• (1)			
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Local et services	• (2)(3)			
C2 Artériel	•			
C3 Hébergement	•			
C4 Automobile		• (5)		
C5 Divertissement	• (7)			
C6 Restauration	•			
C7 Contraignant				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
I3 Para-agricole				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle	• (4)			
P2 Utilité publique	•			
R - Récréation				
R1 Extensive				
R2 Intensive				
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture				
A2 Activités agricoles et élevage				
F - Forestière				
F1 Forestière				
EX - Extraction				
EX1 Extractives				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant - m (min.)	6	6	6	
Latérales - m (min. / totales)	2 / 5	1 / 4	1 / 4	
Arrière - m (min.)	9	6	6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)				
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	56	55	28	
Largeur - m (min.)	7,3	6,1	6,1	
Taux d'implantation - % (max.)	35	60	60	
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)				
Superficie du terrain - m ² (min.)	450 (6)	450 (6)	450 (6)	
Largeur du terrain - m (min.)	15 (6)	15 (6)	15 (6)	
Profondeur du terrain - m (min.)	25 (6)	25 (6)	25 (6)	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple		•	•	
Projet intégré				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION				
Usages domestiques				
Logement intergénérationnel	•			
Logement supplémentaire	•			
Location de chambres				
Location à court terme				
Gîte touristique (B&B)	•			
Fermette				

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(4) P104, P105, P108

(5) C403, C407, C408

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(7) C507

NOTES

(1) Seuls les usages existants à l'entrée en vigueur du présent règlement.

(2) abrogé

(3) abrogé

(6) Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
770-2025	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone CO-3

Saint-Calixte

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(4) P104, P105, P108

(5) C408, C403

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(7) C507

NOTES

(1) Seuls les usages existants à l'entrée en vigueur du présent règlement.

(2) abrogé

(3) abrogé

(6) Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation									
H1 Unifamiliale	• (1)								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Local et services		• (2)(3)							
C2 Artériel		•							
C3 Hébergement		•							
C4 Automobile			• (5)						
C5 Divertissement		• (7)							
C6 Restauration		•							
C7 Contraignant									
I - Industrie									
I1 Contraintes limitées									
I2 Contraintes importantes									
I3 Para-agricole									
P - Public									
P1 Publique et institutionnelle		• (4)							
P2 Utilité publique		•							
R - Récréation									
R1 Extensive									
R2 Intensive									
A - Agricole									
A1 Activités agricoles et culture									
A2 Activités agricoles et élevage									
F - Forestière									
F1 Forestière									
EX - Extraction									
EX1 Extractives									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé		•	•	•					
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant - m (min.)	6	6	6						
Latérales - m (min. / totales)	2 / 5	1 / 4	1 / 4						
Arrière - m (min.)	9	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2						
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	56	55	28						
Largeur - m (min.)	7,3	6,1	6,1						
Taux d'implantation - % (max.)	35	60	60						
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	450 (6)	450 (6)	450 (6)						
Largeur du terrain - m (min.)	15 (6)	15 (6)	15 (6)						
Profondeur du terrain - m (min.)	25 (6)	25 (6)	25 (6)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple		•	•						
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Usages domestiques		•							
Logement intergénérationnel		•							
Logement supplémentaire									
Location de chambres									
Location à court terme									
Gîte touristique (B&B)		•							
Fermette									

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
770-2025	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du *Règlement de zonage*

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
H - Habitation									
H1 Unifamiliale									• (1)
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Local et services									
C2 Artériel									
C3 Hébergement									
C4 Automobile									
C5 Divertissement									
C6 Restauration									
C7 Contraignant									
I - Industrie									
I1 Contraintes limitées									
I2 Contraintes importantes									
I3 Para-agricole									
P - Public									
P1 Publique et institutionnelle									
P2 Utilité publique									
R - Récréation									
R1 Extensive									•
R2 Intensive									• (4)
A - Agricole									
A1 Activités agricoles et culture									• (2)
A2 Activités agricoles et élevage									
F - Forestière									
F1 Forestière									•
EX - Extraction									
EX1 Extractives									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé									•
Jumelé									•
Contigu									
Marges									
Avant - m (min.)									6
Latérales - m (min. / totales)									2 / 5
Arrière - m (min.)									9
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)									1 / 2
En mètres (min. / max.)									1 / 2
Dimensions du bâtiment*									
Sup. d'implantation - m ² (min.)									85
Largeur - m (min.)									7,93
Taux d'implantation - % (max.)									10
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (<i>Règlement de lotissement</i>)									
Superficie du terrain - m ² (min.)									5000 (3)
Largeur du terrain - m (min.)									50 (3)
Profondeur du terrain - m (min.)									30 (3)
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									•
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION									
Usages domestiques									•
Logement intergénérationnel									•
Logement supplémentaire									
Location de chambres									•
Location à court terme									
Gîte touristique (B&B)									•
Fermette									•

Zone F2-11

Saint-Calixte

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(4) R205

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES
(1) Voir section 10.16 du règlement de zonage
(2) Les activités d'acériculture et de sylviculture seulement.
(3) Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.
* Voir section 10.18 du règlement de zonage

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
735-2023	13 déc. 23
770-2025	



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale	•							
H3 Trifamiliale		•						
H4 Multifamiliale			•					
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local et services								
C2 Artériel								
C3 Hébergement								
C4 Automobile								
C5 Divertissement								
C6 Restauration								
C7 Contraignant								
I - Industrie								
I1 Contraintes limitées								
I2 Contraintes importantes								
I3 Para-agricole								
P - Public								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
F - Forestière								
F1 Forestière								
EX - Extraction								
EX1 Extractives								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•					
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant - m (min.)	6	6	6					
Latérales - m (min. / totales)	2 / 5	2 / 5	4,5 / 9					
Arrière - m (min.)	6	6	6					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	2 / 3					
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	58	60	60					
Largeur - m (min.)	9	9	9,5					
Taux d'implantation - % (max.)	30	30	50					
Nbre de logements par bâtiment (max.)		3	12					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m² (min.)	450 (1)	450 (1)	450 (1)					
Largeur du terrain - m (min.)	15 (1)	15 (1)	15 (1)					
Profondeur du terrain - m (min.)	25 (1)	25 (1)	25 (1)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré			•					
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Usages domestiques	•							
Logement intergénérationnel								
Logement supplémentaire								
Location de chambres								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Zone H2-2

Saint-Calixte

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•

**USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)**

--

**USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)**

--

NOTES

(1) Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

* voir section 10.27 du règlement de zonage

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
752-2024	26-juin-24
770-2025	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale	•								
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Local et services									
C2 Artériel									
C3 Hébergement									
C4 Automobile									
C5 Divertissement									
C6 Restauration									
C7 Contraignant									
I - Industrie									
I1 Contraintes limitées									
I2 Contraintes importantes									
I3 Para-agricole									
P - Public									
P1 Publique et institutionnelle									
P2 Utilité publique									
R - Récréation									
R1 Extensive									
R2 Intensive									
A - Agricole									
A1 Activités agricoles et culture									
A2 Activités agricoles et élevage									
F - Forestière									
F1 Forestière									
EX - Extraction									
EX1 Extractives									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•								
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant - m (min.)	6								
Latérales - m (min. / totales)	4,5/9								
Arrière - m (min.)	9								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	2/3								
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60								
Largeur - m (min.)	9,5								
Taux d'implantation - % (max.)	50								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	6								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	450 (1)								
Largeur du terrain - m (min.)	15 (1)								
Profondeur du terrain - m (min.)	25 (1)								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré	•								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Usages domestiques	•								
Logement intergénérationnel									
Logement supplémentaire									
Location de chambres									
Location à court terme									
Gîte touristique (B&B)									
Fermette									

Zone H4-1

Saint-Calixte

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•

**USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)**

--

**USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)**

--

NOTES

(1) Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

* voir section 10.27 du règlement de zonage

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
770-2025	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation								
H1 Unifamiliale				*	(2)			
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale				•				
H4 Multifamiliale				•				
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Local et services								
C2 Artériel								
C3 Hébergement								
C4 Automobile								
C5 Divertissement								
C6 Restauration								
C7 Contraignant								
I - Industrie								
I1 Contraintes limitées								
I2 Contraintes importantes								
I3 Para-agricole								
P - Public								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
F - Forestière								
F1 Forestière								
EX - Extraction								
EX1 Extractives								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé				•				•
Jumelé							•	
Contigu								
Marges								
Avant - m (min.)		6	6	6				
Latérales - m (min. / totales)		2/5	0 / 5	2 / 5				
Arrière - m (min.)		9	9	9				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)		2 / 3	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)		58	58	58				
Largeur - m (min.)		9	9	7,3				
Taux d'implantation - % (max.)		50	40	30				
Nbre de logements par bâtiment (max.)		16						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)		450 (1)	450 (1)	450 (1)				
Largeur du terrain - m (min.)		15 (1)	15 (1)	15 (1)				
Profondeur du terrain - m (min.)		25 (1)	25 (1)	25 (1)				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Usages domestiques								
Logement intergénérationnel								
Logement supplémentaire								
Location de chambres								
Location à court terme								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Zone H4-2

Saint-Calixte

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•

**USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)**

**USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)**

NOTES

(1) Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

(2) Seuls les usages existants à l'entrée en vigueur du présent règlement.

* voir section 10.27 du règlement de zonage

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
770-2025	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation										
H1 Unifamiliale										
H2 Bifamiliale										
H3 Trifamiliale										
H4 Multifamiliale		•								
H5 Habitation collective			•							
H6 Maison mobile										
C - Commerce										
C1 Local et services										
C2 Artériel										
C3 Hébergement										
C4 Automobile										
C5 Divertissement										
C6 Restauration										
C7 Contraignant										
I - Industrie										
I1 Contraintes limitées										
I2 Contraintes importantes										
I3 Para-agricole										
P - Public										
P1 Publique et institutionnelle										
P2 Utilité publique										
R - Récréation										
R1 Extensive										
R2 Intensive										
A - Agricole										
A1 Activités agricoles et culture										
A2 Activités agricoles et élevage										
F - Forestière										
F1 Forestière										
EX - Extraction										
EX1 Extractives										

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation										
Isolé		•	•							
Jumelé										
Contigu										
Marges										
Avant - m (min.)		6	6							
Latérales - m (min. / totales)		4,5/9	4,5/9							
Arrière - m (min.)		9	9							

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment										
En étages (min. / max.)		1 / 3	1 / 3							
En mètres (min. / max.)										
Dimensions du bâtiment										
Sup. d'implantation - m ² (min.)		60	60							
Largeur - m (min.)		9,5	9,5							
Taux d'implantation - % (max.)		50	50							
Nbre de logements par bâtiment (max.)		24	24							

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)		450 (1)	450 (1)							
Largeur du terrain - m (min.)		15 (1)	15 (1)							
Profondeur du terrain - m (min.)		25 (1)	25 (1)							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte										
Usage multiple										
Projet intégré		•	•							

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques		•	•							
Logement intergénérationnel										
Logement supplémentaire										
Location de chambres										
Location à court terme										
Gîte touristique (B&B)										
Fermette										

Zone H4-3

Saint-Calixte

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA		
Risque inondation		
Risque d'érosion		
P.I.I.A. spécifique		•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

* voir section 10.27 du règlement de zonage

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
770-2025	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale		•							
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Local et services									
C2 Artériel									
C3 Hébergement									
C4 Automobile									
C5 Divertissement									
C6 Restauration									
C7 Contraignant									
I - Industrie									
I1 Contraintes limitées									
I2 Contraintes importantes									
I3 Para-agricole									
P - Public									
P1 Publique et institutionnelle			•						
P2 Utilité publique									
R - Récréation									
R1 Extensive									
R2 Intensive									
A - Agricole									
A1 Activités agricoles et culture									
A2 Activités agricoles et élevage									
F - Forestière									
F1 Forestière									
EX - Extraction									
EX1 Extractives									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé		•	•						
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant - m (min.)		6	6						
Latérales - m (min. / totales)		4,5/9	4,5/9						
Arrière - m (min.)		9	9						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)		2/3	2/3						
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)		60	60						
Largeur - m (min.)		9,5	9,5						
Taux d'implantation - % (max.)		50	50						
Nbre de logements par bâtiment (max.)		6							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)		450 (1)	450 (1)						
Largeur du terrain - m (min.)		15 (1)	15 (1)						
Profondeur du terrain - m (min.)		25 (1)	25 (1)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré		•							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Usages domestiques		•							
Logement intergénérationnel									
Logement supplémentaire									
Location de chambres									
Location à court terme									
Gîte touristique (B&B)									
Fermette									

Zone H4-4

Saint-Calixte

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	•
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•

**USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)**

--

**USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)**

--

NOTES

(1) Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

* voir section 10.27 du règlement de zonage

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
770-2025	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale		•							
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C - Commerce									
C1 Local et services									
C2 Artériel									
C3 Hébergement									
C4 Automobile									
C5 Divertissement									
C6 Restauration									
C7 Contraignant									
I - Industrie									
I1 Contraintes limitées									
I2 Contraintes importantes									
I3 Para-agricole									
P - Public									
P1 Publique et institutionnelle									
P2 Utilité publique									
R - Récréation									
R1 Extensive									
R2 Intensive									
A - Agricole									
A1 Activités agricoles et culture									
A2 Activités agricoles et élevage									
F - Forestière									
F1 Forestière									
EX - Extraction									
EX1 Extractives									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé		•							
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant - m (min.)		6							
Latérales - m (min. / totales)		4,5/9							
Arrière - m (min.)		9							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)		2/3							
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)		60							
Largeur - m (min.)		9,5							
Taux d'implantation - % (max.)		50							
Nbre de logements par bâtiment (max.)		24							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)		450 (1)							
Largeur du terrain - m (min.)		15 (1)							
Profondeur du terrain - m (min.)		25 (1)							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré		•							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Usages domestiques		•							
Logement intergénérationnel									
Logement supplémentaire									
Location de chambres									
Location à court terme									
Gîte touristique (B&B)									
Fermette									

Zone H4-5

Saint-Calixte

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Risque d'érosion	
P.I.I.A. spécifique	•

**USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)**

--

**USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)**

--

NOTES

(1) Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

* voir section 10.27 du règlement de zonage

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
770-2025	